AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-1-80199307

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35

INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 FRANCS

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

22 JANVIER 1980 - BULLETIN TECHNIQUE N° 1 -

RAPPEL CONCERNANT LE REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Nous prions nos abonnés qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement 1980 de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais. Les conditions d'abonnement ont été précisées dans le bulletin vert de décembre 1979.

ARBORICULTURE

CLOQUE DU PÊCHER

Dans les vergers de pêchers et de nectarines où un mouvement de sève est amorcé, on procèdera sans délai à un traitement au cuivre à la dose de 500 grammes de cuivre métal par hectolitre d'eau soit 1 Kg de produit commercial/hl si on utilise une spécialité dosant 50 % de cuivre métal ou 2 kg 500 de produit commercial/hl si la spécialité cuprique dose 20 %. Eviter les pulvérisations cupriques sur des arbres récemment taillés (moins de 10 jours).

Dans les vergers des Pyrénées Atlantiques où les variétés précoces ont atteint le stade B (bourgeon gonflé), seuls les fongicides de synthèse suivants seront employés :

- *captafol (Difosan, Orthodifolatan) à 120 g/M.A./hl,*
- *captane (nombreuses spécialités) à 250 g/M.A./hl,*
- *ferbame (Ferbamate, Sépifer) à 175 g M.A./hl,*
- *thirame (nombreuses spécialités) à 175 g/M.A./hl,*
- *zirame (nombreuses spécialités) à 175 g/M.A./hl.*

Veiller à ce que le produit atteigne bien l'ensemble des arbres et notamment les extrêmités.

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Au cours des opérations de taille, notamment sur les pruniers d'Ente, on supprimera les rameaux morts, dépérissants ou porteurs de chancres et les fruits momifiés.

.../...

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER SUR PRUNIER

Nous rappelons que dans les vergers de pruniers d'Ente fortement infestés par cette cochenille, l'intervention doit être raisonnée de la manière suivante :

- Vergers où troncs et charpentières sont envahis de mousses et lichens :

a) - Développement récent de cochenilles :

Avant le départ en végétation et en dehors d'une période de gel, effectuer une application d'huile jaune à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hl.

b) - Dégâts anciens de cochenilles avec plusieurs couches de "boucliers" :

- Détruire les mousses et lichens à l'aide d'un colorant nitré (D.N.O.C.) à la dose de 600 g de M.A../hl.
- Procéder juste après le débourrement à une seconde intervention visant les cochenilles à l'aide d'oléoparathion à raison de 2 à 3 litres de produit commercial par hl.

- Vergers sans mousse, ni lichens :

Si l'on observe des encroûtements de cochenilles, on envisagera une seule application d'oléoparathion comme indiqué ci-dessus.

PSYLLES DU POIRIER

Dans les vergers où les attaques de psylles ont été particulièrement importantes au cours de la précédente campagne, un traitement à base de pyréthrinoïdes de synthèse a du être effectué au cours du mois d'octobre dernier pour réduire les populations hivernantes. Si ce traitement d'automne a été réalisé dans des conditions satisfaisantes, il n'y a pas lieu de le renouveler.

Dans les vergers moins atteints, où le traitement précédent ne s'imposait pas, il est conseillé d'intervenir avant le dépôt des premières pontes. Ce traitement sera réalisé dès la prochaine période de beau temps, par une journée ensoleillée, en choisissant si possible le deuxième jour consécutif au cours duquel la température maximum atteindra ou dépassera 10° C.

On utilisera le D.N.O.C. (colorants nitrés) à 600 g de M.A./hl soit environ 1 litre de produit commercial (nombreuses spécialités).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE",

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "AQUITAINE"

ORGANIGRAMME AU 1er JANVIER 1980
Personne Technique

Siège de la Circonscription : Chemin d'Artigues - B.P. 47
33150 CENON LA MORLETTE
Téléphone : (56) 86.22.75 et 86.24.35

Chef de Circonscription : M. LARGE - Ingénieur en Chef d'Agronomie

Adjoint : C. ROUSSEL - Ingénieur en Chef d'Agronomie

Expérimentation des produits phytosanitaires et mise au point de méthodes de lutte :

J.Y. SOMMIER - Ingénieur des Travaux Agricoles

G. MOUSSION - Technicien Supérieur d'Agriculture

A. MANSENCAL - Technicien d'Agriculture

Contrôles phytosanitaires et lutte contre les fléaux :

M. FIERET - Ingénieur en Chef du Corps Autonome d'Agriculture

Documentation, photothèque identification, laboratoire :

B. DE LA ROCQUE, responsable

G. MALATO

G. MOUSSION, chargé des problèmes touchant aux jardins d'amateurs et espaces verts.

Laboratoire des denrées stockées :

R. PIERROT - Ingénieur d'Agronomie

Avertissements Agricoles :

P. TISSE - Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles chargé des cultures pérennes (vigne et arbres fruitiers)

B. DE LA ROCQUE - Ingénieur d'Agronomie chargé des grandes cultures

G. MALATO - Ingénieur des Travaux Agricoles chargé des cultures légumières

F. VONDERHEYDEN - Technicien Supérieur d'Agriculture attaché à l'ensemble de la section.

Postes de contrôle et postes détachés : dans notre prochain numéro.